

Stage d'observation, de découverte

Mise à jour le 01/04/2024 – Document à destination des candidats

OBJECTIFS DU STAGE D'OBSERVATION / DE DÉCOUVERTE

- Découvrir le monde économique et professionnel ;
- Se confronter aux réalités concrètes du travail ;
- Et préciser le projet d'orientation.

A OUI S'ADRESSE-T-IL?

Il est obligatoire pour les élèves scolarisés en <u>classe de 3ème</u> et en <u>classe de 2nd Générale et Technologique</u>, et il est possible mais pas obligatoire pour les <u>jeunes déscolarisés</u> accompagnés par la Mission Locale.

https://www.education.gouv.fr/le-stage-de-3e-8192

<u>Un stage en juin pour les élèves de seconde générale et technologique | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse</u>

LES CONVENTIONS DE STAGE :

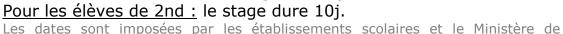
Elles sont fournies par l'établissement scolaire (pour les élèves scolarisés) / ou par la Mission Locale (pour les jeunes déscolarisés).

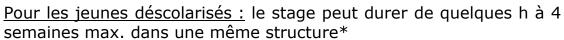
Elle doivent être remplis et signées par :

l'Education Nationale et de la Jeunesse.

- L'élève / le jeune ;
- La structure d'accueil*;
- L'établissement scolaire / ou la Mission Locale.

<u>Pour les élèves de 3ème</u>: le stage dure 5j. Pour les élèves de 2nd : le stage dure 10j.





Il est possible pour un jeune déscolarisé, d'effectuer autant de stage que souhaité, et les dates ne sont pas imposées.



Le stage d'observation / de découverte n'est pas rémunéré.

^{*}structure d'accueil : entreprise, association, collectivité...